



ETE 2024

Dernière
mise à jour
Le : 24/10/23

JARD SUR MER
VENDEE

VENT D'EVASION
6/11 ANS

026 003 001

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS

ADRESSE DU CENTRE

Centre de vacances F.O.L. Drôme
(Nom et Prénom de votre enfant)
La Porte Océane
27, route du Payré
85520 JARD SUR MER
Tél. 02 44 41 69 11 (en cas d'urgence uniquement)
Email : vacances@fol26.fr

TRANSPORT

Afin de pouvoir vous contacter rapidement, notamment en cas de retard, merci bien nous transmettre un numéro de portable au moment de l'inscription ou vous pouvez être joint les jours de convoys.

- De Paris, Le Mans, Angers, Bordeaux, La Rochelle, Lyon et Valence : train jusqu'à Nantes. De Nantes aux Jard sur Mer en car ou train selon effectif
- De Nantes : car ou train selon effectif.

ATTENTION : Seules les demandes de modifications de transport écrites seront prises en compte. Aucune modification de transport ne pourra être prise en compte si elle est demandée à moins de 6 jours avant le départ et/ou le retour.

1^{er} et dernier repas servis



Premier repas servi : dîner

Dernier repas servi : petit-déjeuner ou déjeuner selon la ville de retour (voir convocation de départ)

SITE

► Situation géographique :

Le centre de vacances est situé dans une vaste pinède de 4 ha, site classé *Natura 2000*. Il est séparé de l'Océan par un cordon de dunes. Accès à la très belle plage de sable fin à 300m, par un chemin piétonnier privé. Cet environnement préservé offre de multiples possibilités de découvertes.

Le centre du village de Jard sur Mer est à 5 km, la ville des Sables d'Olonne est à 20 km.

► Cadre de vie :

L'hébergement s'effectue dans des pavillons en dur de 24 lits (chambres de 5 à 7 lits), sanitaires commun. Les salles d'activités et de services collectifs (infirmerie, bureaux, cuisine et salles à manger, buanderie) sont installées dans d'autres pavillons répartis dans la pinède.

Âge des participants : 6/11 ans.

► Effectif du groupe :

Effectif du groupe : 30 enfants.

ACTIVITES

Viens profiter de ton été en Vendée, et pars à la découverte du Puy du Fou ! Viens passer des vacances à la fois fun et riches en aventures !

Une journée au parc du Puy du fou : élu meilleur parc d'attractions du monde, voyage dans le temps grâce à une multitude de spectacles grandioses et 4 villages au cœur de la vallée vendéenne. Une aventure mémorable qui t'en mettra plein les yeux !

Équitation : 2 ou 3 séances (selon la durée du séjour) pendant lesquelles les enfants profiteront des poneys installés sur le centre.

Voile : 1 séance de navigation en mer à bord d'une goélette ou d'un bateau à voile.

Et tous les jours, selon tes envies : baignade à la plage, pêche à pied, concours de château de sable, tournois sportifs, grands jeux déguisés, jeux d'eau, chasse aux trésors, land art, construction de cerf-volant, soirées animées...

Cette colonie sera l'occasion de profiter de l'océan, des vagues, des vastes plages de Vendée, tout en s'initiant à l'équitation.

Parce qu'il n'y a rien de mieux que l'animation pour informer de façon ludique, nous sensibilisons les enfants grâce à différentes animations :

- Développement d'activités autour de la nature : découverte du milieu marin, pêche aux crabes, découverte de la faune et de la flore..
- Prise de conscience auprès des enfants dans leur vie quotidienne afin d'adopter les bonnes pratiques (économie d'énergie, tri sélectif des déchets).
- Agir dans le cadre d'actions citoyennes : respecter la pinède, la plage, l'océan, les abords de notre milieu.

Le fonctionnement global du centre (alimentation, gestion de l'énergie, produits d'entretien, tri sélectif, limitation des déchets, achats locaux...) prend en compte la préservation de notre planète.

Attention, les activités proposées ne sont pas contractuelles et leurs mises en œuvre dépendront des conditions météorologiques.

► Documents obligatoires liés aux activités

L'Attestation d'aisance aquatique (complétée, signée et tamponnée) est obligatoire pour la pratique du catamaran.

ORGANISATION DU SEJOUR

► Équipe d'encadrement :

Compétente et attentive, elle se compose d'une directrice et de deux directeurs adjoints (selon le nombre d'enfants). Pour chaque séjour nous recrutons des animateurs dont la majorité sont diplômés du BAFA ou équivalence. Nous respectons les normes d'encadrement de la DDCS et allons même au-delà puisque notre taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 à 10 enfants (la norme est de 1 pour 12).

Un assistant sanitaire est en charge du suivi sanitaire et médicale des enfants. Le médecin est consulté chaque fois que c'est jugé nécessaire.

Le centre La Porte Océane accueille également, au printemps et à l'automne des groupes d'enfants (classes de découvertes, sorties scolaires...). Une partie de l'équipe travaille sur le centre plusieurs mois et ce, depuis plusieurs années.

La vie en collectivité implique le respect des autres, du matériel et des règles définies. Nous souhaitons que chaque enfant se sente bien durant son séjour et en revienne grandi et épanoui.

L'organisation des journées respecte ses rythmes : réveil échelonné (jusqu'à 9h – sauf lorsqu'une activité nécessite d'arriver plus tôt), activités, temps calmes...

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleurs vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun.

Le projet pédagogique est consultable 15 jours avant le début sur notre site : www.vpt-fol26.com

► Alimentation :

Pour un **maximum de qualité**, la nourriture proposée sera cuisinée sur place avec beaucoup de produits frais et avec des productions locales et biologiques. Dans un souci **d'équilibre** et de **découverte**, les habitudes alimentaires de votre enfant peuvent être changées : nouvelles saveurs (épices aliments), repas de cultures différentes, repas sans viande. La protéine animale étant dans ce cas remplacée par de la protéine végétale, cette démarche sera expliquée et relayée par l'équipe pédagogique auprès de vos enfants.

Allergies alimentaires : il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (Projet d'accueil individualisé) afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques.

Nous ne pouvons pas prendre en compte les spécificités de chacun, conformément à la Charte de la Laïcité de la F.O.L. 26 :

« Les repas sont des moments de convivialité essentiels pour la vie du groupe. De plus, ils fournissent l'occasion de faire de l'éducation à la santé, de découvrir les nouvelles saveurs de la gastronomie locale et le plaisir de partager ...

Nous ne prenons pas en compte les demandes de fourniture d'aliments spécifiques à un rite philosophique ou religieux. Cependant, **nul ne sera contraint de consommer un aliment qui ne lui convient pas** pour des raisons philosophiques, religieuses ou médicales. Nous refusons d'imposer à tous les membres d'un groupe les particularismes alimentaires de quelques-uns. Les repas équilibrés qui sont servis, riches en protéines végétales (céréales, lentilles ...), en légumes, œufs, poissons, en laitages et en fruits permettent à chacun de se nourrir à sa convenance. La viande et les légumes sont servis chaque fois que possible dans des plats différents. »

► Colis et sucreries

Pour éviter jalousie, vol et surtout refus de manger à table, nous déconseillons l'envoi de sucreries pendant le séjour. Les bonbons envoyés par les parents seront partagés et distribués entre tous en fin de séjour, ajoutés par exemple aux bonbons du centre pour la « boum ».

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Le centre ne dispose pas de cabine téléphonique. Pour faciliter la communication, nous vous invitons à privilégier le mail pour donner des nouvelles à votre enfant. Votre message lui sera transmis. Cependant, pour des raisons pratiques, il ne sera pas possible à votre enfant de vous répondre. Vous pouvez également consulter la Boîte à Nouvelle (répondeur téléphonique) et le blog pour en avoir des nouvelles.

Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous ne pourrions en aucun cas vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités, de l'étendue du centre et pour des raisons de sécurité. Nous nous engageons à vous contacter dans les plus brefs délais en cas de problème.

BLOG :

Sur chaque séjour nous mettons en place un Blog qui sera accessible aux parents. Chemin d'accès au blog :

- Aller sur le site Internet <http://www.vpt-fo126.com/>

- Cliquer sur la page « ENFANTS »

- Cliquer sur blog

- Ensuite il faudra renseigner le champ « **Veillez saisir un mot de passe afin d'accéder à cette page** »



Mot de passe : VENDEECOLO24

Nous vous rappelons que le Blog est avant tout un outil de communication pour donner des nouvelles de vos enfants. Les photos ne sont là que pour illustrer ses nouvelles. Tous les enfants n'apparaîtront pas forcément sur celles postées.

LE COURRIER :

Prévoyez 1 ou 2 enveloppes timbrées à votre adresse dans les bagages.

Pensez également que votre enfant sera très heureux de recevoir de vos nouvelles !

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau :

Le trousseau habituel (document joint), avec en particulier :

Chaussures de marche et sandalettes plastiques pour la pêche à marée basse (il est préférable d'éviter les tongs qui ne tiennent pas assez aux pieds), chapeau et lunettes de soleil, crème solaire. Si possible, des bottes en plastique pour l'activité équestre.

► Lavage du linge :

Le lavage du linge est assuré une fois par semaine sur le centre.

Nous vous conseillons de choisir des vêtements grand teint et ne nécessitant pas de soins particuliers. Il s'agit d'une colonie de vacances et les vêtements coûteux, de marques ou neufs ne sont pas souhaitables. Si par hasard, un de ceux-ci rentrait en mauvais état, qu'il ne vous laisse pas trop de regrets.

Le séjour se déroulant en bord d'océan, il est probable que vos enfants ramènent un peu de sable dans leur valise.

Afin d'éviter les pertes, nous vous demandons de bien marquer tous les vêtements, chaussures et accessoires aux noms et prénoms de votre enfant (les initiales n'étant pas suffisantes). **La fiche d'inventaire est à placer dans la valise.**

► Argent de poche :

5 à 10 € sont largement suffisants pour ce séjour. Ils seront à placer dans une enveloppe sur laquelle figureront les Nom et prénom de votre enfant et la somme contenue dans l'enveloppe.

Votre enfant peut confier son argent à l'équipe d'animation du centre. Il pourra le retirer à certains moments fixés par l'équipe d'animation.

S'il souhaite le conserver avec lui, ce sera à ses risques et périls, la ligue de l'enseignement de la Drôme ne pouvant en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition.

► Santé :

Une **fiche de renseignements médicaux** vous a été remise lors de l'inscription, elle est à compléter, signer et à nous remettre lors du départ de votre enfant. Ce document est obligatoire. L'Assistant sanitaire travaille en lien avec le médecin du village et les Urgences hospitalières si nécessaire.

En cas de traitement médical en cours, joindre **obligatoirement** la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistante sanitaire du centre qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes. A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrions administrer aucun médicament.

► Frais médicaux :

Si votre enfant nécessite des soins pendant le séjour, la Ligue de l'enseignement fait l'avance des frais médicaux qui vous seront facturés par la suite.

Si vous bénéficiez de la CMU, vous devez fournir les imprimés nécessaires à jour :

- Attestation CMU

- Copie de l'attestation de l'assurance maladie

Sur ce séjour, nous n'avons pas besoin d'un certificat médical pour la pratique des activités sportives.

► Le téléphone :

Il n'est pas conseillé de se munir de son téléphone portable.

Si ce n'est pas le cas, ils seront systématiquement récupérés à leur arrivée sur le centre et seront restitués temporairement durant les temps calmes.

En cas de problème qui serait lié à cet appareil, notamment pour perte, vol ou utilisation intempestive, la Ligue de l'enseignement se dégage de toutes responsabilités.

► Objets de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, tablettes numériques, CD, etc...), ils ne sont pas couverts par notre assurance.

Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

► Cigarette

Fumer n'est pas autorisé.

► Conduites addictives : Alcool, Tabac, Drogue

La loi française interdit la consommation d'alcool pour les mineurs. Elle est bien sûr en vigueur sur les centres de vacances

La loi interdit la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances recevant des mineurs

La loi interdit la consommation de drogues et produits stupéfiants. Si ceci n'était pas respecté, la loi fait obligation à l'organisateur de déclaration auprès du procureur de la république.

Tout mineur prit en possession de substances interdites, pourra faire l'objet d'un renvoi disciplinaire, les frais de retour seront à votre charge.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ ou à placer dans la valise :

- la fiche sanitaire complétée et signée (attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident) Pour ce séjour le certificat médical n'est pas nécessaire
- la photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM
- Le fiche de trousseau
- Une enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez indiqué les Nom et prénom de votre enfant et la somme contenue dans l'enveloppe (pour ce séjour 5 à 10 euros sont largement suffisant).
- l'autorisation au droit à l'image

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint-Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

Plan d'accès détaillé



Coordonnées GPS :

Latitude : 46.417589

Longitude : -1.622464

Venir en voiture :

Arrivé en Vendée sur la commune de Jard sur mer, au rond-point de l'église, suivre « Plage de la Mine », « colonie » jusqu'à la route du Payré

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour :

Du au

> autorise **> n'autorise pas** *(rayer la mention inutile)*

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le

Nom et prénom de l'enfant :

FICHE DE TROUSSEAU - Séjour à la MER

Cette fiche doit être placée dans la valise de l'enfant.

Vous indiquerez la **totalité des objets emportés par votre enfant**, y compris sa tenue de départ en séjour et éventuellement montre, peluche, lunettes de vue, appareil photo jetable et objets divers.

Tous les vêtements, chaussures et accessoires de votre enfant doivent être marqués à ses nom et prénom (noms tissés cousus ou au stylo indélébile).

Le linge sera lavé groupé : ne pas fournir de vêtements fragiles ou susceptibles de déteindre.

Les objets de valeur : baladeur, bijoux, jeux électroniques, téléphone mobile, CD, etc....) ne sont pas couverts par notre assurance. En cas de perte, vol ou détérioration, aucun dédommagement ne pourra être envisagé.

	DESIGNATION	QUANTITE				Observations / Pertes
		conseillé	Noté par les parents	A l'arrivée au Centre	Au départ du Centre	
PROPRETE	serviettes de table	2				
	serviettes de toilette	4				
	gants de toilette	3				
	sacs à linge	1				
	mouchoirs en papier					
	trousse de toilette avec : brosse à dents dans un étui, dentifrice, savonnette ou gel douche, shampoing, peigne <i>ou</i> brosse à cheveux	1				
VETEMENTS	paires de chaussettes	7				
	chemises <i>ou</i> tee-shirts manches courtes	6				
	Tee-shirts <i>ou</i> polos manches longues	3				
	slips <i>ou</i> caleçons <i>ou</i> culottes	7				
	chemises de nuit <i>ou</i> pyjamas	2				
	pantalons ou jeans	2				
	jogging	1				
	Shorts (et jupes)	4				
	maillots de bains	2				
	Pull <i>ou</i> gilet à manche longue	2				
	vêtement de pluie / coupe-vent	1				
CHAUSSURES	chaussures de marche	1 P				
	baskets	1 P				
	sandales plastique, chaussures d'eau, tongs	1 P				
	pantoufles	1 P				
DIVERS	serviette de bain	1				
	gourde, lampe de poche et petit sac à dos	1				
	lunettes de soleil, crème solaire					
	chapeau ou casquette (obligatoires)	1				
	enveloppes timbrées et papier à lettres					
	argent de poche (<i>à placer dans une enveloppe</i>)					
	Autres					



Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)

A placer dans la valise et / ou à remettre aux animateurs le jour du départ

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Le test est à effectuer en piscine

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e),

.....
Titulaire du diplôme

.....N°

Certifie que, (nom et prénom du mineur) :.....

Né (e) le :/...../.....

Demeurant :

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- **Effectuer un saut dans l'eau**
- **Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes**
- **Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes**
- **Nager sur le ventre pendant 20 mètres**
- **Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant**

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

Fait le : à

Signature : Cachet :